

Nouveautés 2019

Parlez-en à vos amis !

Vous avez déjà voyagé ou prévoyez de réaliser un voyage avec ECM Voyages ? Vous êtes intéressé par un ou plusieurs de nos circuits ?

Devenez parrain et bénéficiez d'une remise sur votre prochain séjour !

Jusqu'à 100€* de réduction pour tout nouveau voyageur !

*Offre soumise à conditions.

***Détails et conditions de l'offre :**

1. Pour bénéficier de l'offre « parrainage », le client :

- Doit être « ancien voyageur » c'est à dire avoir souscrit un voyage auprès d'ECM Voyages à une date antérieure à son action de parrainage.
- Doit au minimum avoir confirmé de manière ferme et définitive sa participation prochaine à un voyage organisé par ECM Voyages en ayant préalablement signé un contrat d'engagement et versé un acompte (cf. conditions générales et particulières de vente).

2. Est accordée au client une remise sur son voyage pour tout nouveau client parrainé calculée comme suit :

- **50€ de réduction** par nouveau client parrainé ayant souscrit un voyage « moyen-courrier », tous circuits confondus. Sont concernées les destinations suivantes : Sénégal, Maroc, Italie, Ukraine et Roumanie.
- **100€ de réduction** par nouveau client parrainé ayant souscrit un voyage « long-courrier », tous circuits confondus. Sont concernées, les destinations suivantes : Népal, Inde, Vietnam, Cambodge, Indonésie, Madagascar, Ethiopie.

La remise totale correspond au nombre total de nouveaux clients parrainés au moment de la souscription d'un nouveau voyage et n'est accordée que si et uniquement si le ou les nouveaux clients ont confirmé de manière ferme et définitive leur participation à un voyage organisé par ECM Voyages en ayant préalablement signé un contrat d'engagement et versé un acompte (cf. conditions générales et particulières de vente).

Par nouveau client, ECM Voyages entend toute personne n'ayant jamais souscrit de voyage auprès d'ECM Voyages antérieurement à sa demande.

3. Validité de l'offre : Pour bénéficier de cette offre, le client devra souscrire un nouveau voyage dans un intervalle d'un an à compter de la date à laquelle la remise a été accordée. Passé ce délai, cet avantage sera perdu.

Cette offre est cumulable avec d'autres offres promotionnelles